



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tél. : 03 84 79 78 40  
Fax : 03 84 79 78 43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 70/10

### Objet

Adoption d'une convention d'objectifs et de financement pour étude de programmation du Quartier gare de Dole

### Secrétaire de séance

Jean HUBERT

### Rapporteur

Gérard FUMEY

**Conseil Communautaire**  
**24 juin 2010**  
**Tavaux – 18h30**

## DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 69  
Nombre de procurations : 13  
Nombre de votants : 82  
Date de la convocation : 14 juin 2010  
Date de publication : 12 juillet 2010

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** S. Boissard, JL. Bouchard, D. Bernardin, T. Gauthray-Guyenet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux, E. Tavernier, P. Vuitton, L. Goron-Chaniet, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, P. Bussière, G. Fumey, P. Daubigny, D. Michaud suppléé par G. Laurent, G. Michaud suppléé par H. Millot, P. Blanchet suppléé par B. Robe, JF. Louvrier, P. Monnet suppléé par J. Boissons, A. Albertini, J. Chevriaux suppléé par MR Guibelin, M. Giniès, C. Gras suppléé par F. Sion, C. Arnoud, D. Barbagelata, F. Barthoulot, M. Borneck, C. Bourgeois-République, , G. Card, C. Chalon, MA Chalumeaux, C. Quillet, C. Creuze, P. Epinat, JB Gagnoux, P. Genestier, A. Hamdaoui, R. Manière, P. Nasom, , C. Parent, M. Perrin, J. Petit, D. Sciquot-Berodier, JC Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard, , B. Javourez, L. Bougaud, M. Huguenet, J. Thurel, M. Gauthier, P. Jacquot suppléé par J. Verdelet, A. Alonzo, , B. Bonnard-Ongenaed, F. Perchat, G. Maréchal, J. Hubert, JC Lambert, C. François, B. Monamy, M. Perron, G. Coutrot suppléé par E. Bourgeois, JM. Daubigny, A. Jordan, D. Rauch, M. Hoffmann, JF Dumont, P. Bouvret-Maire, R. Belalia, F. David

**Délégués absents ayant donné procuration :** G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert, JM. Diètre à JC. Lambert, R. Curly à JF. Dumont, J. Lombard à L. Bougaud, M. Richard à G. Maréchal, J. Drouhain à D. Rauch, P. Guibelin à D. Barbagelata, D. Clerc à G. Fumey, J. Rosat à P. Genestier, N. Abdelli à D. Sciquot-Bérodier, D. Chevalier à B. Chevaux, S. Laroche à G. Card, C. Petiot à A. Alonzo

**Délégués absents non suppléés et non représentés:** C. Di Caro, G. Barbier, JP. Fichère, K. Mezerai, A. Courderot, G. Ginet, D. Ecarnot, P. Sautrey, M. Louvrier, M. Rigoulet, I. Nouvellon, T. Mader, J. Thurel

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole identifiée comme chef de projet du Quartier Gare et désignée comme maître d'ouvrage pour l'étude permettant la création d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM), la requalification urbaine et l'aménagement d'un quartier autour de la gare SNCF à Dole.

A ce titre, il est proposé de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'Objectifs et de Financement annexée ci-après, pour contractualiser

- d'une part, sur les objectifs fixés et validés par le Comité de Pilotage, comité institutionnel et décisionnel qui compte tous les partenaires engagés dans la réflexion : Ville de Dole, la Région, le Conseil Général, La SNCF, RFF et les services de l'Etat,
- et d'autre part, sur le financement des coûts liés à cette étude.

Cette convention permettra de garantir au Grand Dole, le financement partagé et l'engagement de tous les partenaires. La durée de la convention correspond à la durée de l'étude, jusqu'à la validation des conclusions par les membres du Comité de Pilotage et ne pourra être reconduite de façon tacite.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 2 juillet 2010

N° identifiant : 039-200010650-20100624-7010-DE

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole exerce, depuis le 1er janvier 2008, la compétence d'organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi, et qu'elle devient à ce titre l'Autorité Organisatrice des Transports sur son territoire ;

Considérant la délibération en date du 14 Décembre 2009, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole exerce la compétence facultative en matière d'aménagement urbain et d'intermodalité pour le pôle Gare ;

VU l'accord passé avec la ville de Dole, pour le cofinancement des études liées à la programmation et à l'aménagement du Quartier ;

Considérant la délibération en date du 29 janvier 2010, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a validé le principe de création d'un Pôle d'Echanges Multimodal sur le quartier Gare à Dole et a autorisé le Président à lancer une étude programmation et d'aménagement ;

Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré, moins 5 abstentions et une voix contre :

- APPROUVE le principe de la convention, dans le respect des objectifs et conditions visées plus haut
- AUTORISE monsieur le Président à signer la convention ci-annexée et tout document relatif à cette convention.

Fait à Dole,  
Le 24 juin 2010,  
Le Président,